

2014 09 30 Compte rendu de réunion du conseil municipal

Présents : Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin.

Excusé : Patrick Saint-Supéry

Secrétaire de séance : M. Jacques Esparseil

La séance est ouverte à 21h00

1. *Syndicat Intercommunal de Gestion et de Valorisation de la Save Gersoise*

Depuis 2000 le petit patrimoine a été pris en charge par le SIGV. A titre d'exemple, la commune de Noilhan a sollicité leur intervention pour la rénovation des croix. Cette structure de réinsertion recevait des subventions. Aujourd'hui, faute de ressources suffisantes, cette compétence est abandonnée et les communes doivent la reprendre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère positivement.

2. *Indemnité du percepteur pour l'année 2014*

Pour l'année 2014, l'indemnité au percepteur est chiffrée à 288 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère positivement.

3. *Taxe d'aménagement*

Les taxes d'aménagement sont payées un an après l'obtention du permis de construire. Cette taxe a succédé à la TLE (Taxe Locale d'Équipement) .

La commune de Noilhan avait acté deux niveaux de taxe pour les zones constructibles. Un taux avait été fixé à 4,5 % pour toutes les zones sauf pour la zone du Mathelon où elle avait été fixée à 16% eu égard aux coûts prévisionnels des aménagements nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver les taux inchangés.

4. *Fiscalité directe locale*

Pour l'année 2015, il s'agit de fixer les taux des taxes pour le Foncier Bâti, le Foncier non Bâti, la Contribution Foncière des Entreprises. Il est proposé de maintenir les taux constants.

Un projet d'installation d'entreprise est prévu sur la commune. Notre commune est classée en Zone de Revitalisation Rurale (Z.R.R.). Cela a pour conséquence d'engendrer une exonération totale de CFE durant 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

5. *Programme de travaux du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save*

M. le Maire explique que le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save demande quels sont les travaux envisagés sur la commune du point de vue de l'adduction d'eau.

A ce jour, la commune est en attente du projet du Syndicat consistant à renforcer l'alimentation du château d'eau de Lahas depuis Labastide-Savès.

Lors de l'initiation de ce projet en 2011, le conseil municipal avait décidé de demander un devis d'enfouissement du réseau téléphonique à la sortie du village sur la route de Labastide-Savès.

Depuis, la commune attend que le SEBCS fournisse les plans de passage de la tranchée pour les transmettre à France Télécom qui doit réaliser les études et fournir un devis.

Depuis le projet est reporté par le SEBCS. Après contact avec l'antenne de Lombez, il devrait être réalisé en 2016.

Lorsque le SEBCS aura fourni ses plans, Monsieur le Maire propose de redemander des devis d'enfouissement à France Télécom pour la sortie du village et le hameau du Halicot.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. Demande de déclassement d'un chemin

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier adressé à la Commune de Cazaux-Savès dans lequel un riverain sollicite le déclassement d'un chemin.

Le Conseil Municipal, prend connaissance de l'information.

7. Suivi du cimetière

Afin de mettre en place une cartographie précise du cimetière, un groupe de travail sera chargé d'effectuer des relevés. Cette cartographie sera établie à partir de fin novembre.

Ces travaux seront à la base d'aménagements futurs du cimetière.

Le Conseil Municipal s'impliquera dans cette mission.

8. Sinistre suite à chute d'arbre

En allant vers l'école, la maison de M. Moreau a été dégradée. Cette réparation sera prise en charge par la compagnie d'assurance de la commune.

Par mesure de sécurité, il est proposé d'étudier la coupe ou l'élagage des arbres à proximité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

9. Subvention Eglise

Les travaux avancent suivant le rythme qui était prévu.

Lors d'une inspection des vitraux il a été constaté une légère dégradation. Cela impose une réparation de 1020 € TTC.

Les travaux réalisés pendant la période des fêtes de fin d'année 2013 ont permis un assainissement des sols de l'église. Les services préfectoraux, venus en visite le 12 août, ont souligné la qualité des travaux entrepris. Ils ont adressé un avis favorable à la préfecture pour l'obtention d'une subvention.

Courant septembre, un courrier préfectoral a été reçu à la mairie. Il précise que l'état accorde une subvention de 44 609 € pour ces travaux de rénovation.

Le Conseil Municipal se réjouit de cet encouragement financier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la réparation des vitraux.

10. Compte-rendu de réunion

Les comptes-rendus nécessitent une implication régulière et une précision dans la terminologie. A l'avenir des binômes pourraient prendre en charge cette mission.

Le Conseil Municipal étudie un nouveau mode d'organisation.

Informations et questions diverses

Afin de finaliser l'ensemble des travaux de l'église il est envisagé de rafraîchir le clocher. Pour que ce nettoyage soit durable, une peinture pourrait être appliquée.

Le Conseil Municipal décide de demander des devis pour étudier cette solution.

La commission de sécurité passe le 10 octobre pour contrôler la salle polyvalente. En vue de mettre aux normes, l'entreprise Carrère a été sollicitée.

M. Dutech et Mme Carcèlès sont mandatés pour accompagner le cabinet de contrôle.

La communauté de communes a renvoyé les plans de la voirie communale et communautaire.

Le Conseil Municipal prend acte.

Un particulier était intéressé par l'achat d'un terrain communal constructible. M. le Maire a rencontré l'acquéreur potentiel.

L'acquéreur ne s'est plus manifesté.

Il est envisagé une journée communale lors de laquelle des travaux seront effectués : démolition de l'escalier d'accès au terrain de pétanque, nettoyage de la place de la vierge, décaissement de la ruelle contre la mairie, évacuation des éléments restants de l'ancienne mairie, ...

Le Conseil Municipal valide cette idée et prévoit d'établir une liste de missions avant de fixer une date.

L'assemblée générale du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale GESTES se tiendra le mercredi 1er octobre à 18h30.

Le Conseil Municipal est cordialement invité.

L'ordre du jour est épuisé : il est ohoo